



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue **le mercredi 17 avril 2019 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Guy Laverdière, conseiller siège no 2
Elaine Roy, conseillère siège no 3
François Chevrier, conseiller siège no 4
Manon Pagette, conseillère siège no 5
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Josée Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Tous les membres renoncent à l'avis spécial de convocation

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Tenue d'une séance extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Offre de services professionnels pour la négociation de la convention collective
5. Fleetel Inc. – Hébergement de la téléphonie IP
6. Modification au règlement no 638-2019
7. Pompe submersible d'égout ABS
8. Gestion Dan Bigras
9. Zec Lavigne – Résolution d'appui
10. Renouvellement de permis – Affichage publicitaire
11. Adjudication du contrat de services professionnels – Analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable et révision des aires de protection des puits
12. Levée de la séance

ADMINISTRATION

2. TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 137-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Qu'étant donné que l'ensemble des élus est présent, soit tenue une réunion extraordinaire afin de régler des points urgents.

Adopté



3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 138-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

4. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT l'échéance de la convention collective au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT l'expertise de la firme *Desrosiers Hébert Avocats spécialisée en ressources humaines et relations de travail*;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 139-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Côme mandate officiellement la firme *Desrosiers Hébert Avocats* afin de conseiller la direction et le conseil dans la négociation convention collective.

QUE les services professionnels sont au coût forfaitaire de 165 \$ de l'heure pour ce mandat.

Adopté

5. FLEETTEL INC. – HÉBERGEMENT DE LA TÉLÉPHONIE IP

CONSIDÉRANT que la Municipalité a changé son système téléphonique;

CONSIDÉRANT que l'hébergement de la téléphonie IP provenant de la MRC change de fournisseur suite à cette installation.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 140-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat avec FLEETTEL Inc. sur une période de 3 ans du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2022.

Adopté



6. MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 638-2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme ne modifie pas la nature du règlement numéro 638-2019 règlement abrogeant l'article 11 du règlement numéro 634-2019 concernant le déneigement et le sablage des chemins privés;

CONSIDÉRANT que le kilométrage du secteur Marie, Alice et Françoise est erroné;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 141-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Côme modifie le kilométrage du secteur Marie, Alice et Françoise pour 3,3 kilomètres au lieu de 3,7 kilomètres tel que spécifié au règlement.

Adopté

7. POMPE SUBMERSIBLE D'ÉGOUT ABS

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin d'une pompe submersible en réserve ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité se doit de s'assurer du bon fonctionnement de son usine d'épuration.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 142-2019-04

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité procède à l'acquisition d'une pompe submersible d'égout ABS;

QUE la Municipalité approuve la soumission de *Les entreprises B. Champagne* au montant de 10 440 \$ plus les taxes applicables et procède au paiement dès la réception.

Adopté

8. GESTION DAN BIGRAS

CONSIDÉRANT l'approche de la Fête nationale;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 143-2019-04

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat avec Gestion Dan Bigras au montant de 7 000 \$ plus les taxes applicables pour le spectacle du 24 juin 2019.



Adopté

9. ZEC LAVIGNE – RÉOLUTION D’APPUI

- CONSIDÉRANT** que le Club Quad Matawinie, donc les citoyens de Saint-Côme, utilise le chemin multi-usage #22 de la Zec Lavigne à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints;
- CONSIDÉRANT** que des travaux sont nécessaires afin d’améliorer la qualité du chemin;
- CONSIDÉRANT** que la Zec Lavigne a la possibilité de demander une subvention pour lesdits travaux au programme d’aménagement durable des forêts (PADF);

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 144-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevier
Appuyé par madame la conseillère Éline Roy
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Côme donne son appui à la Zec Lavigne afin de procéder à la demande de subvention programme d’aménagement durable des forêts (PADF) afin d’améliorer la qualité du chemin multi-usage #22.

Adopté

10. RENOUELEMENT DE PERMIS – AFFICHAGE PUBLICITAIRE

- CONSIDÉRANT** l’échéance du permis pour affichage de la localisation du Camp musical Père Lindsay;
- CONSIDÉRANT** que l’affichage de ce lieu ne va pas à l’encontre des lois et des règlements de la Municipalité;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 145-2019-04

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l’unanimité des conseillers:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Côme certifie que l’affichage du Camp Musical Père Lindsay à l’abord de la Route 343 Nord ne va pas à l’encontre des lois et des règlements de la Municipalité.

Adopté



11. ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D’EAU POTABLE ET RÉVISION DES AIRES DE PROTECTION DES PUIITS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a obtenu une subvention pour l’analyse de vulnérabilité des sources d’eau potable ainsi qu’une subvention pour la révision des aires de protection des puits;

CONSIDÉRANT l’offre de service de LNA hydrogéologie et environnement à cet effet;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 146-2019-04

Il est proposé par madame la conseillère Éline Roy
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l’unanimité des conseillers:

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Côme octroie un contrat au montant de vingt et un mille cinq cents (21 500 \$) plus les taxes applicables, pour les travaux d’analyse de vulnérabilité des sources d’eau potable et de la révision des aires de protection des puits.

Adopté

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 147-2019-04

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Josée Gauthier
Directrice générale et secrétaire-trésorière